

TARIFS HOPITAUX

Hospitalisation classique

Avertissement

Ce document est une traduction non-officielle d'un original en néerlandais. En cas de doute ou de conflit, la version néerlandaise prévaut.

• Prix par jour d'hospitalisation

Le prix par jour d'hospitalisation est affiché à la réception.

• Supplément pour la chambre

Une supplément pour la chambre est payable pour:

- Une chambre simple sans douche: 36,04 EUR par jour
- Une chambre simple avec douche: 42,50 EUR par jour
- Une chambre simple avec "rooming-in" (partage du chambre par un personne qui accompagne le patient): de 35,33 EUR à 41,67 EUR + 5,41 EUR/par jour
- Option « rooming-in" pour un parent: 5,41 EUR par jour

Un montant forfaitaire de 0,62 EUR par jour est chargé pour la médication.

Ce part personnel peut être augmenté par des montants forfaitaires et par de prestations supplémentaires (essaies laboratoire, kinésithérapie,...), dépendant du traitement ou de l'intervention médicale que vous avez subi.

Les prix de bases indiqué ci-dessus peuvent être révisés, mais uniquement sur base d'une décision du gouvernement

• Honoraires des médecins

- Pour des patients qui sont hospitalisés dans une chambre commune ou une chambre double, les tarifs de l'assurance maladie obligatoire (y inclus le part personnel) – autrement dit: le tarif conventionnel.
- Pour des patients qui ont choisi d'être traité par un médecin non-conventionné et qui sont hospitalisé dans une chambre commune ou double, aucun supplément peut être chargé.
- Pour des patients qui ont choisi d'être hospitalisé dans une chambre simple, un supplément de 160% du tarif mentionné ci-dessus peut être chargé.

Ces suppléments peuvent être appliqué dans des situations autorisées par la loi.

Une compensations pour le confort sur la chambre peut être charge:

- Pour des chambre doubles: 5,41 EUR par jour
- Pour des chambres communes: 2,75 EUR par jour

La liste des médecins et l'indication s'ils sont conventionnés ou pas, est disponible pour inspection par des patients au département s'inscription, et est également disponible sur www.olvz.be. En l'absence d'une convention, les tarifs sont déterminés en concertation entre le Conseil Médical et les services médicaux de l'hôpital.

Après votre retour à la maison, une facture complète sera fait. Au cours de votre séjour à l'hôpital vous devez rien payé – à l'exclusion des services non-inclus tels que le service du coiffeur, la pédicure, l'achat des journaux et des mensuels, des boissons et des snacks du distributeur automatique, pour lesquels il faut payé séparément.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours contacter le Département de facturation: Tél. 053.72.42.32

(1) Un **médecin conventionné** applique les tarifs de l'assurance maladie (Inami). Un **médecin non-conventionné** est un médecin qui ne s'est pas engagé à appliquer les tarifs de l'assurance maladie.

Pour des personnes ordinairement couverts par l'assurance maladie de l'Inami:

	Titulaire de droits avec tarif préférentiel (1)	Titulaire de droits avec une personne à charge	Titulaire de droits Sans une personne une personne à charge	Descendent et sans-emploi sans tarif préférentiel (y inclus avec personne à charge)
Première journée				
- Jour de l'admission	€ 5,66	€ 43,20	€ 43,20	€ 32,93
- forfait pour médicaments par jour	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62
- forfait actes techniques	€ 0,00	€ 16,40	€ 16,40	€ 16,40
- forfait biologie clinique				
- forfait radiologie	€ 0,00	€ 7,44	€ 7,44	€ 7,44
Total pour la première journée	€ 1,98	€ 6,20	€ 6,20	€ 6,20
	€ 8,26	€ 73,86	€ 73,86	€ 63,59
Dès la deuxième journée				
- par journée de séjour	€ 5,66	€ 15,93	€ 15,93	€ 5,66
- forfait pour médicaments par jour	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62
Total par journée	€ 6,28	€ 16,55	€ 16,55	€ 6,28
De la 91^{ème} journée				
- par journée de séjour	€ 5,66	€ 5,66	€ 15,93	€ 5,66
- forfait pour médicaments par jour	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62	€ 0,62
Total par journée	€ 6,28	€ 6,28	€ 16,55	€ 6,28

Pour des personnes qui ne sont pas couverts par l'assurance maladie de l'Inami

	Non-assurés
Par journée	
- prix pour une journée de soins	€ 488,21 (services acutes), € 308,96 (Sp-chronique), € 609,24 (Sp-palliatif)
- forfait pour médicaments par jour	€ 0,62
Par admission	
- forfait actes techniques	€ 16,40
- forfait biologie clinique	€ 32,02
- forfait radiologie	€ 18,47

- ♦ **VIPO** = quand vous êtes veuve, invalide, pensionné ou orphélin, vous profitez d'un tarif préférentiel.
- ♦ **Titulaires de droit** = des ascendants (parents, grands-parents), mari(e)s
- ♦ **Profitent du même système que des titulaires de droits VIPO**: les titulaires de droit qui sont sans-emplois et qui correspondent aux certains critères (cf. DR du 15 septembre 1997, publié dans le Moniteur Belge du 17.10.1997)